

**Discours**  
du Président en exercice du Conseil,  
M. Gaston THORN,  
devant la XXXVème Assemblée générale des Nations Unies

---

(New-York, le 23 septembre 1980)

'm. le president,

le luxembourg exerçant la présidence du conseil de ministres de la communauté européenne ainsi que la coopération politique européenne pendant le second semestre de la présente année, j'ai l'honneur de m'adresser à cette assemblée au nom des neuf pays de la communauté européenne.

au moment d'entamer les travaux de la 35ème assemblée générale de l'o.n.u., je suis particulièrement heureux de vous apporter les très sincères félicitations des neuf pays membres de la communauté européenne à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session.

Personnellement, j'éprouve un plaisir tout particulier de voir une personnalité de votre envergure investie de la confiance unanime de la communauté internationale. ayant eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de travailler avec vous et d'apprécier tant vos qualités professionnelles que personnelles, je suis convaincu que votre engagement au service des idéaux qui sont ceux que nous tous ici rassemblés partageons, augure favorablement des travaux de cette 35ème session de l'assemblée générale.

a tous nos vœux de succès, je joins d'ores et déjà notre assurance d'une collaboration franche et soutenue.

je me permettrai également d'adresser mes plus chaleureuses félicitations et toute mon admiration au président sortant, s.e. m. salim ahmed salim, pour l'extraordinaire maîtrise et l'efficacité avec laquelle il a dirigé non seulement les travaux de la 34ème assemblée générale, mais encore ceux des trois sessions spéciales et d'urgence, que nous avons connues au cours de l'année.

je ne voudrais pas manquer de relever enfin les mérites et les efforts intassables de notre secrétaire général, que nous encourageons vivement à persévérer dans cette noble tâche qui consiste à concilier, pour le plus grand bien de nous tous, les intérêts souvent divergents au sein de cette organisation.

l'admission de nouveaux membres au sein de notre organisation est toujours pour nous un motif de nous rejouir de ce que nous approchons encore un peu plus de notre but commun, qui est l'universalité.

il y a quelques semaines à peine, lors de la 11ème session extraordinaire de l'assemblée générale, le zimbabwe est venu se joindre à nous. or, aujourd'hui, nous voyons avec une profonde satisfaction, st vincent et grenadines prendre place dans notre enceinte. nous sommes convaincus que ce nouveau membre contribuera pleinement à la réalisation de nos idéaux communs.

au nom des neuf pays membres de la communaute europeenne, je tends une main fraternelle a st vincent et grenadines, et je tiens a les assurer de notre pleine et entiere collaboration.

Le debat general dans cette enceinte est l'occasion pour toutes les delegations de definir leur position dans la situation presente du monde par rapport au passe et, egalement, par rapport a ce qui les attend a l'avenir.

parfois nous pouvons avoir tendance a preferer les cesures nettes aux evolutions diffuses et lentes.

L'annee qui vient de s'ecouler depuis l'automne 1979 n'a certes pas manque d'evenements importants. pourtant ce ne sont probablement pas des evenements isoles qui ont marque de maniere determinante les relations internationales dans le monde. Le caractere essentiel nous paraît etre la necessite d'apporter des reponses adequates aux problemes nouveaux qui se posent, tant dans le domaine politique que dans les domaines economique et social. Le processus qui ne se fait pas sans heurts se poursuit ineluctablement.

Il s'agit de la perception de plus en plus generalisee de l'interdependance des etats dans le monde, de la necessite vitale pour eux d'accroître et d'ameliorer leur cooperation.

face a cette interdependance, dont il faut tenir compte dans la realite quotidienne des relations internationales, nous pouvons adopter une double voie: Le premiere, brutale et indigne de l'homme civilise, consisterait a nous degager de notre propre dependance en rendant d'autre dependants de nous et de notre bon vouloir. L'histoire du monde, depuis la deuxieme guerre mondiale, nous enseigne que cette voie est sans issue et ne devrait plus s'appliquer a l'avenir.

L'autre voie est celle de la recherche de solutions negociees. elle se propose de concilier dans le respect des principes de la charte des nations unies les interets essentiels et legitimes de chacune des parties. acceptee librement par celles-ci elle est la voie que nous nous efforcons de suivre au sein de cette organisation.

C'est egalement la voie que les neuf ont choisi d'emprunter au sein de la communaute europeenne. par son existence meme, la communaute a demonstre qu'il est possible de creer une union de plus en plus etroite entre des peuples et des pays qui etaient dechires dans le passe par des guerres sanglantes.

.../...

Le fait que les neuf vont devenir dix au debut de l'annee qui vient, par l'admission de la grece, en attendant d'accueillir également l'espagne et le portugal, illustre notre ouverture, qui se traduit également par notre collaboration avec d'autres etats et groupements d'etats. a titre d'exemple, je voudrais rappeler a ce sujet la signature de la convention de tome ii qui regroupe les neuf, ainsi que 59 etats d'afrique, des caraibes, et du pacifique, et la signature d'un accord de cooperation avec les pays de l'ansea au cours de l'annee ecoulee.

en ce qui concerne les problemes economiques mondiaux, la communaute entend apporter une contribution qui soit a la mesure de ce que son potentiel et son ideal lui imposent. elle s'efforce de faire face resolument aux problemes qui sont les siens, et ce dans l'interet de la communaute internationale toute entiere.

- face au ralentissement des taux de croissance qui risque, en 1980, d'etre tres marque dans les regions industrialisees, la communaute est determinee a contribuer au renforcement d'un systeme commercial international ouvert et multilateral. elle souhaite notamment que tous les problemes qui peuvent se poser dans es rapports avec ses partenaires puissent recevoir des solutions conformes au contenu et a l'esprit des resultats des recentes negociations commerciales multilaterales.

- La communaute europeenne est engage dans une action resolue pour reduire la dependance de son economie a l'egard de la consommation petroliere.

son action se fonde tout d'abord sur la recherche d'une croissance economique qui soit accompagnee d'une croissance considerablement moins rapide de la consommation energetique par la voie de la realisation d'economie d'energie. de serieux progres sont d'ores et deja perceptibles dans cette direction.

concretisant d'autre part l'engagement de limiter rigoureusement son appétit aux ressources mondiales de pétrole, la communauté européenne a fixé une limite à sa consommation pétrolière à la fin de cette décennie. Pour atteindre cet objectif, de nombreuses actions de remplacement du pétrole par d'autres sources ont été engagées. Cet ainsi que, dans le domaine de la production d'électricité, aucune nouvelle centrale à pétrole ne sera construite. L'énergie nucléaire et le charbon prennent progressivement la place occupée précédemment par le pétrole. Dans ce cadre, la communauté attache une grande importance à développer des conditions de sécurité optimales pour la population. Cet abandon du pétrole dans la production d'électricité est accompagné par un remplacement progressif du pétrole dans l'industrie et dans les usages domestiques. D'autre part, la conversion du charbon en pétrole et gaz synthétique est activement encouragée. Les investissements pour le développement des sources renouvelables comme l'énergie solaire et l'énergie géothermique, ainsi que pour des recherches à plus long terme sur la fusion thermonucléaire complètent l'éventail des efforts internes de la communauté.

Tous les problèmes que je viens d'évoquer dépassent la seule échelle régionale de la communauté. Ils sont par ailleurs étroitement liés à l'autre grand problème qui se pose au plan mondial, et qui est celui du développement et de la restructuration des relations économiques internationales. Monsieur le président,

j'ai eu l'occasion de préciser clairement les vues de la communauté à l'égard des problèmes nord/sud au début de l'assemblée générale extraordinaire consacrée aux problèmes du développement qui vient de terminer ses travaux. Je n'y reviendrai donc pas.

Je crois cependant nécessaire de rappeler brièvement la position de la communauté et de ses Etats membres face aux résultats de cette assemblée générale :

Si, sur le plan technique, celle-ci n'est pas parvenue à un accord complet, il est indiscutable que, sur le plan politique elle a reconfirmé que, dans ces circonstances extrêmement difficiles que traverse actuellement la communauté internationale le dialogue nord/sud est plus que jamais nécessaire pour assurer la stabilité des relations internationales et répondre aux imperatifs du développement.

.../...

La communaute se felicite de ce qu'il a ete possible de mettre au point un texte acceptable pour tous en ce qui concerne la nouvelle strategie internationale du developpement, et elle considere ceci comme un succes certain. il appartient a la presente assemblee generale d'approver formellement ce texte. ainsi les orientations et les approches qu'il contient ne manqueront pas d'inspirer l'action des etats membres et des institutions de la communaute dans le cadre de leur politique de developpement.

en ce qui concerne les negociations globales, je tiens a reaffirmer ici tres nettement:

- l'attachement de la communaute aux negociations globales .
- sa disponibilite a poursuivre des que possible les discussions dans un esprit positif.
- et son espoir de parvenir a un consensus sur les procedures. et l'ordre du jour au cours de la presente assemblee generale. '

apres avoir evoque la situation de crise economique dans le monde, permettez-moi d'aborder un sujet qui tient particulierement a coeur aux neufs, et qui est celui de la defense des droits de l'homme. en effet, dans les etats de la communaute europeenne, les citoyens beneficient d'un systeme politique qui garantit les libertes fondamentales, il est donc normal que ses citoyens s'interessent au sort de ceux a qui ces libertes sont refusees. les droits de l'homme, selon nous, comprennent a la fois, et de maniere indissolublement liee, le droit a l'integrite de la personne humaine, le droit de beneficier des libertes civiles et politiques ainsi que les droits economiques, sociaux et culturels. nous sommes convaincus que les droits de l'homme sont un element important des relations internationales. la paix et la stabilite dans le monde sont en effet mieux sauvegardees lors qu'elles sont basees sur le respect des droits des individus et que les changements et adaptations necessaires se sont par l'expression de la volonte de ceux qui sont directement concernes. le droit a l'autodetermination constitue certainement une donnee essentielle de la vie internationale et les neuf tiennent a reaffirmer leur attachement a ce principe.

Les neuf regrettent les nombreuses violations des droits de l'homme, qu'il s'agisse d'intervements abusifs, de la torture, de la disparition de personnes ou de la persecution des défenseurs des droits de l'homme. permettez-moi d'insister plus particulièrement humaine, à savoir le droit des personnes à vivre normalement dans leur patrie. malheureusement, ce droit a été malmené bien souvent et la nécessité de chercher refuge en dehors de sa patrie a toujours existé malgré les efforts des nations unies. La création d'un haut commissariat pour les réfugiés illustre cette triste réalité. mais au cours de l'histoire récente des relations internationales, nous avons été témoins d'un phénomène d'exode en masse, qui touche des groupes entiers de la population à qui une émigration est imposée. on ne peut pas justifier de tels excès en protestant que le départ de milliers de citoyens est volontaire, alors que ce sont les conditions de vie insupportables imposées à une minorité ou encore purement et simplement de la répression qui sont à son origine.

de l'avavis des neuf, ces événements constituent une violation des droits humains les plus fondamentaux. en plus, une telle politique viole les droits des pays voisins en leur imposant une charge souvent onéreuse qui met en péril leur équilibre et porte de ce fait atteinte à leur sécurité.

les neuf continuent à s'opposer activement à ces pratiques parce qu'ils estiment que ce moyen de poursuivre une politique doit être endigué et éliminé.

non contents de condamner cet état de choses, ils ont consenti des efforts considérables pour venir en aide à ces populations déracinées. cette aide a eu lieu tant sur base individuelle qu'au moyen du budget de la communauté européenne. les neuf espèrent qu'autant de gouvernements que possible apporteront leur contribution à cet effort, qui ne saurait cependant être qu'un pis-aller. il incombe avant tout aux gouvernements responsables de ces tragédies humaines d'y mettre fin.

les neuf restent attachés à la détente qu'ils considèrent comme globale et indivisible. les événements en afghanistan ainsi que les violations répétées des droits de l'homme par certains pays n'ont pas manqué d'influencer d'une manière négative la situation de la détente et partant du processus de la conférence sur la sécurité et la coopération en europe que les neuf continuent de considérer comme très important.

La réunion de madrid, nouvelle étape de ce processus après celle de belgrade en 1977/1978, va commencer ses travaux dans six semaines dans un climat international qui sera loin d'être favorable. ce fait ne découragera pas les neuf de faire tout leur possible pour contribuer à sa réussite qui, selon eux, dépendra des deux conditions suivantes :

- tous les états signataires devront être prêts à participer à une discussion franche et approfondie sur le respect des principes de l'acte final et la mise en œuvre de ses dispositions.
- ces mêmes états devront par ailleurs faire preuve de l'autenthique volonté politique de prendre part à l'examen de propositions destinées à améliorer d'une façon concrète et substantielle l'application des dispositions de toutes les corbeilles de l'acte final.

de l'avis des neuf, les tâches du désarmement nucléaire aussi bien que conventionnel doivent continuer de figurer parmi les toutes premières priorités de notre organisation.

à cet égard, le consensus qui s'est dégagé sur les résultats de la première session extraordinaire de l'assemblée générale consacrée au désarmement en 1978 a constitué un élément positif. le document final adopté à cette occasion doit continuer à guider nos travaux.

les délibérations de la commission du désarmement présentent un incontestable intérêt dans cette perspective. les recommandations adoptées par cette commission pourront certainement fournir une contribution utile à nos travaux.

les neuf se félicitent, d'autre part, de l'accord qui s'est dégagé à genève lors de la session de printemps du comité de désarmement, sur la création de quatre groupes de travail.

nous estimons que les travaux de ces groupes doivent permettre au comité de progresser dans la voie de négociations, notamment en ce qui concerne l'importante et difficile question de l'interdiction de la production et du stockage des armes chimiques.

par ailleurs, les neuf voudraient saluer la conclusion des travaux du groupe des experts gouvernementaux charges d'assister le secretaire general dans l'étude de tous les aspects du desarmement regional, dont les resultats seront soumis a l'assemblee generale durant la presente session.

Le printemps 1981 marquera le debut du processus de preparation de lsa seconde session extraordinaire que notre assemblee a decide de consacrer au desarmement. je tiens ici, au nom des neuf, a souligner que ceux-ci ne menageront aucun effort pour que cette session apporte la contribution positive a la paix et a la securite qu'en attendent tous les membres.

monsieur le president,

le continent africain a vecu pendant l'annee qui vient de s'ecouler bien des evenements marquants.

la communaute internationale a heureusement pu noter que certains pays africains ont fait de reels progres sur la voie de la democratie. de plus, l'histcire recente demonstre que l'afrigue affronte avec une assurance croissante la complexite des problemes auxquels ce ccntient doit faire face. Les neuf enregistrent avec satisfaction cette evolution, car ils sont convaincus que le meilleur moyen d'assurer la paix en afrique reside dans l'action des pays africaine eux-memes, et plus particulierement de leur cooperation dans l'organisation de l'unité africaine. ainsi les neuf sont convaincus que seul un debat sans ingerences exterieures peut amener une stabilité durable en afrique.

dans le meme esprit, la communaute europeennealue la volonte manifestee par les pays africains de se doter de structures de cooperation et d'integration soit continentales, soit regionales, la derniere initiative dans ce contexte etant celle recemment decidee par neuf pays africains a Jusaka.

le reglement de la crise au zimbabwe constitue un element particulierement positif. grace a l'action conjointe et tenace de tous les intereses, il a ete possible d'aboutir a une solution pacifique. les neuf adressent une fois de plus leurs felicitations a ce pays pour son admission dans notre organisation, admission attendue avec impatience depuis des annees. ils sont convaincus que le processus engage au zimbabwe montre qu'il n'est pas utopique de concevoir un etat multi-racial en afrique australie, base sur l'egalite de tous les citoyens. ils expriment l'espoir que cette solution pourra avoir valeur d'exemple notamment au regard de l'instauration de l'indpendance en namibie et de t'abolition de t'apartheid en afrique du sud.

face a ces developpements encourageants, il y a lieu de noter helas, que la recherche d'une plus grande stabilité politique a donne lieu a des heurts, voire même a des actes de guerre, entrainant souvent l'exode de vastes couches de la population. en afrique sub-saharienne, de larges regions ont en outre été une nouvelle fois les victimes de la secheresse. ces phenomenes conjugues accentuent encore la tragedie des refugies en afrique.

pour ce qui est de la namibie, les neuf continuent d'etre preoccupes par la lenteur de la recherche d'un reglement pacifique devant conduire a l'independance de ce pays conformement a la resolution 385/1976.

en prenant note de la reponse recemment donnee par l'afrique du sud a la lettre du secretaire general de notre organisation, ils regrettent vivement le retard survenu dans l'application du plan des nations unies, adopte par la resolution 435(1978) du conseil de securite, retard pour lequel l'afrique dus ne saurait denier une certaine responsabilite. dans l'esprit des neuf, il est essentiel de soutenir les efforts du secretaire general, du groupe de contact des cinq occidentaux et des etats de la ligne du front en vue de permettre l'application du plan arrete au sein de notre organisation.

les neuf soulignent le caractere inacceptable d'un reglement interne qui ne saurait garantir une paix durable dans la region. par ailleursils tiennent a rappeler qu'ils ne reconnaissent pas l'instance qualifie de "conseil des ministres" mise en place debut juillet, sans base legale et incompatible avec le plan de reglement des nations unies.

la politique d'apartheid pratiquée en afrique du sud inquiète profondément les neuf. ils condamnent vigoureusement ce systeme fonde sur le racisme institutionalise et regrettent qu'il soit maintenu de maniere autoritaire en depit de la desapprobation et des oppositions manifestees. ils regrettent que le debat interne, qu'ils avaient suivi avec interet, n'ait pas permis a ce jour de reels progres en vue de la creation d'une societe plus juste. les neuf soulignent que la persistance de cette situation entraînera un accroissement de la tension, compromettant ainsi les chances d'une solution equitable et durable.

dans leur declaration du 28.7.1980, les neuf se sont felicites publiquement du caractere encouragement des premiers resultats de la mise en oeuvre par les societes europeennes du code de conduite adopte par les etats de la communaute europeenne le 20.9.1977. il ne doutent pas que des progres pourront encore etre accomplis dans la definition et dans l'application de cet outil dans le cadre de la lutte contre la discrimination raciale. les neuf rappellent leur engagement en tant que communaute europeenne a favoriser une evolution positive et pacifique en afrique du sud qui mettrait un terme a la politique d'apartheid dans ce pays.

le processus de democratisation necessite du courage et de la determination de la part des pays de l'amerique latine. les neuf attachent du prix a ce processus ainsi qu'a l'elimination de la violence dans la vie politique. a cet egard, il y a lieu de regretter l'absence de progres significatifs dans de nombreux cas de meme que les obstacles sur le chemin de la democratie alors que la mise en place semblait assuree.

face a ces evenements, la communaute salue la voie choisi par le perou ainsi que les tentatives encourageantes de regroupement sur une base regionale. le concours de l'europe, elle-meme engagee dans un processus similaire, ne saurait faire defaut en particulier aux etats-membres democratiques du pacte andin.

l'europe est consciente de ses liens traditionnels avec l'amerique latine. nous sommes de ce fait vivement interesses a rechercher les moyens de renforcer nos relations economiques et politiques avec elle.

monsieur le president,

en asie la situation continue a se deteriorer gravement. si l'annee dernière encore cette region n'a connu qu'un seul foyer majeur de tension a savoir la péninsule indochinoise, il faut desormais y ajouter un deuxième, l'afghanistan. a l'origine de ces deux conflits nous trouvons la violation flagrante de principe contenus dans la charte qui est a la base de notre organisation, a savoir le droit des peuples a disposer d'eux-memes et le principe de la non-ingérence dans les affaires interieures d'un autre etat. ces regles de la vie internationale ont été violees de maniere inacceptable et continuent de l'etre par des Etats qui profitent de leur supériorité militaire pour asseoir leur sphère d'influence, fut-ce au risque de compromettre la paix et la stabilité dans le monde.

une telle politique releve de conceptions que la communaute des nations avait cru pouvoir considerer comme depassees. malheureusement, les leçons de l'histoire ne sont pas toujours comprises par tous.

au cours de la 34eme assemblee generale des nations unies, a la suite d'une initiative des pays de l'ansea une resolution avait ete adoptee a une tres large majorite, condamnant l'invasion au kampuchea et exigeant le retrait de toutes les forces d'occupation etrangeres de ce pays. cette resolution n'a ete suivie d'aucun effet et si la situation alimentaire de populations khmeres de l'interieur du pays ou aux frontieres avec la thailande a pu s'ametiorer quelque peu au cours des mois, la situation politique n'a pas change.

Les neuf rappellent leur determination de voir se poursuivre l'aide internationale tant par la voie maritime et aerienne que par la voie terrestre. ils encouragent le secretaire general de l'organisation des nations unies a perseverer dans ses contacts avec les organisations internationales d'aide, afin d'assurer le ravitaillement des populations scandaleusement affamees et deracinees. Les neuf sont convaincus que seule une solution politique est susceptible d'assurer la stabilité dans la region et ils lancent un appel a toutes les parties au conflit pour qu'une solution suivant les lignes de la resolution no 34/22 devienne possible. a cet effet le retrait des troupes vietnamiennes occupant le territoire cambodgien constitue une condition indispensable. de l'avis des neuf une telle solution devrait etre fondee sur l'existence d'un cambodge independant et neutre, doté d'un gouvernement reellement representatif et entenant des relations amicales avec tous les pays de la region.

en afghanistan, neuf mois apres l'invasion sovietique la resistance continue. des combats acharnes opposent des patriotes scus-equipees a une armee etrangeure au materiel hautement sophistique. malgre la disproportion des forces, une fin prochaine du conflit n'apparait pas comme probable. en janvier l'assemblee generale des nations unies avait adopte a une ecrasante majorite une resolution exigeant la cessation de l'invasion etrangeure en afghanistan, dans le but de permettre la restauration d'une situation conforme a cette resolution, qui n'a toujours pas ete suivie d'effets, les neuf avaient avance de concept d'un afghanistan neutre et non-aligne se tenant a l'ecart de la competition des puissances. a cette fin les grandes puissances et les etats voisins devraient prendre l'engagement de respecter la souverainete et l'integrite de l'afghanistan, de ne pas s'ingerer dans ses affaires interieures et de s'interdire toute forme de presence ou d'association militaires avec lui.

d'autres efforts en faveur d'une solution du conflit ont ete entrepris par la conference islamique, notamment a la suite de la creation par celle-ci d'une commission speciale chargee d'explorer les possibilites d'un reglement politique aupres de toutes les parties concernees.

les neuf expriment le ferme espoir qu'il sera possible d'éviter le prolongement indefini de cette guerre particulierement curelle par une solution conforme a la resolution de notre assemblee, assurant le retrait des troupes sovietiques et le libre exercice par le peuple afghan de son droit a determiner son propre avenir.

les neuf ont repete a maintes reprises qu'ils respectent pleinement l'indépendance de l'Iran et le droit du peuple iranien a determiner lui-même son avenir. je le repete devant cette assemblee: les neuf sont veritablement mis par le desir sincere d'arriver a de bonnes relation avec la republique islamique d'Iran qui a entame une nouvelle phase de son histoire.

je regrette cependant de devcir ajouter que malheureusement l'obstacle majeur a ces bonnes relations est constitue par le probleme des otages.

au nom de la communaute des neuf il est en effet de mon devoir de dire devant cette assemblee des nations unies dont l'un des buts essentiels est de promouvoir la paix, de creer les condition necessaires au maintien de la justice et du respect des obligationsnees des traites et autres sources du droit international - combien les neuf sont preoccupes par la detention continue des otages americains en Iran. Les autorites iraniennes persistent a ignorer l'appel sans equivoque lance par le conseil de securite ainsi que la decision de la cour internationale de justice.

devant la persistance de la detention des otages les neuf comme d'autres pays ont ete amenes a traduire par des ressources concretes la profonde reprobation qu'ils eprouvent devant cette violation flagrante du droit international.

au moment ou la republique islamique d'Iran s'est dotee d'institutions democratiques, et cu le nouveau gouvernement est entre en fonction, les neuf, et je le crois, la communaute internationale toute entiere, esperent que cette question trouvera une solution, que les otages seront liberes et que l'Iran respectera toutes les obligations de droit international, en particulier celles qui assurent la protection des etrangers qui resident dans ce pays.

ai-je besoin de dire que l'immunité du personnel diplomatique se trouve a la base des relation normales et sures entre les peuples de la communaute internationale.

par ailleurs le respect general des droits d'homme egalement dans ce pays, reste un sujet de preoccupation en europe. malheureusement, les recentes actes de guerre entre l'Iran et l'Irak ne peuvent qu'aggraver dangereusement la tension et rendre encore plus difficile la normalisation de la situation.

monsieur le president,

depuis la dernière session ordinaire de l'assemblée générale la situation s'est dangereusement détériorée au moyen-orient, dans les mois passés; les problèmes relatifs à cette situation ont été traités à huit reprises par le conseil de sécurité et ils ont fait l'objet d'une session spéciale de l'assemblée générale. L'accroissement constant des tensions, le durcissement des positions de part et d'autre rendent plus nécessaire et plus urgente que jamais la recherche d'une solution globale du conflit israélo-arabe. Le temps est donc venu d'abandonner le langage de la violence pour celui du dialogue, un dialogue entre toutes les parties concernées sur les conditions et les modalités du rétablissement de la paix.

Il y a un an, le ministre irlandais des affaires étrangères parlant au nom des neuf, avait pris acte avec satisfaction des progrès réalisés dans la voie d'une amélioration des relations entre l'Egypte et Israël à la suite de la signature des accords de Camp David. Jusqu'à présent, ces accords, dont nous reconnaissions les grands mérites sur le plan des rapports égypto-israéliens, notamment en ce qui'ils ont permis l'évacuation de la majeure partie du Sinaï en application de la résolution 242 du conseil de sécurité, n'ont cependant pas eu les résultats escomptés en ce qui concerne la promotion d'un règlement de paix global juste et durable, impliquant toutes les parties concernées, qui reste l'objectif final.

Depuis des années les neuf n'ont cessé de rappeler à cette tribune et dans d'autres enceintes qu'un tel règlement doit être fondé essentiellement sur les résolutions 242 et 338 du conseil de sécurité, appliquées dans tous leurs éléments et à toutes les parties concernées, ainsi que sur les principes qu'ils ont énoncés à différentes reprises.

Inquiets devant l'évolution de la situation dans la région et conscients du rôle particulier que leur imposent les liens traditionnel et les intérêts communs qui unissent l'Europe à cette partie du monde, les chefs d'état et de gouvernement des neuf ont publié à Venise, le 13 juin passé, une déclaration par laquelle ils ont mis à jour leur position et dans laquelle ils manifestent leur intention de remplir pleinement le rôle particulier qui leur incombe et d'oeuvrer de manière plus concrète en faveur de la paix.

Comme le dit la déclaration de Venise, le moment est venu de favoriser la reconnaissance et la mise en œuvre des deux principes universellement admis par la communauté internationale, à savoir le droit à l'existence et à la sécurité de tous les états de la région, y compris Israël, et la justice pour tous les peuples ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

de cette double exigence decoulent logiquement toutes les consequences dont le droit pour tous les pays de la region de vivre en paix dans des frontieres sures, reconnues et garanties d'un reglement de paix devraient etre fournies par l'organisation des nations-unies sur la decision du conseil de securite et, le cas echeant, sur la base d'autres procedures mutuellement agrees. Les neuf se declarent disposes a participer, dans le contexte d'un reglement global, a un systeme de garanties internationales concretes et contraignantes, y compris sur le terrain.

d'autre prt, le probleme palestinien, qui n'est pas un simple probleme de refugies, doit enfin trouver une juste solution. Le peuple palestinien, qui a conscience d'exister en tant que tel, doit etre mis en mesure, par un processus approprie, defini dans le cadre global du reglement de paix, d'exercer pleinement son droit a l'autodetermination.

la solution du probleme du proche-orient consiste a reconcilier et a faire vivre ensemble les deux realites essentielles que sont l'etat d'israel et le peuple palestinien. Par consequent, la reconnaissance du droit a l'existence d'israel et la mise en oeuvre du droit du peuple palestinien a l'autodetermination seront a la base des negociations qui devront mener a un reglement de paix global.

israel doit, en consequence, mettre fin a l'occupation territoriale qu'il maintient depuis 1967. A cet egard, les colonies de peuplement israeliennes representent un obstacle grave au procesus de paix. Les neuf considerent que ces colonies ainsi les modifications demographique et immobiliere dans les territoires arabes occups sont illegales au regard du droit international.

de meme, vu le role particulierement important que la question de jerusalem revet pour toutes les parties en cause, les neuf n'acceptent aucune initiative unilaterale qui ait pour but de changer le statut de cette ville et soulignent que tout accord a ce sujet devrait garantir le droit de libre acces pour tous les lieux saints.

enfin, soucieux de mettre fin a la violence, les neuf considerent que seule la renonciation a la force et a la menace de l'emploi de la force par toutes les parties peut creer un climat de confiance dans la region et constituer un element fondamental pour un reglement global du conflit au proche-orient.

ce reglement suppose, naturellement, l'adhesion et le concours de toutes les parties concernees. Les principes que je viens de rappeler s'imposent a chacune d'entre elles sans exception, donc au peuple palestinien, et a l'o'p qui devra etre associee a la negociation.

telle est la position des pays de la communaute europeenne a partir de laquelle ils s'efforceront de contribuer a la recherche d'un reglement de paix au proche-orient.

aux termes de la declaration de venise, les neuf gouvernements de la communaute europeenne ont decide de prendre les contacts necessaires avec toutes les parties concernees. ces contacts devaient avoir pour objet de s'informer de la position des differentes parties par rapport aux preincipes definis dans la declaration du 13 juin et, a la lumioere des resultats de cette consulttion, de determiner la forme que pourrait prendre une initiative europeenne.

la mission de contacts que je viens d'entreprendre conformement a cette ceclaration m'a conduit dans les pays suivants: la tunieis, ou j'ai rencontré les autorites de ce pays, ainsi que le secretaire general de la ligue arabe, israel, le liban, ou j'ai eu des contacts avec le gouvernement libanais, avec m. yasser arafat, president du conseil executif de l'o'lp, et des representants des differentes communutes, la syrie, la jordanie, le koweit, l'irak, l'arabe saoudite et l'egypte.

par ailleurs, j'ai egalement eu des entretiens avec des interlocuteurs palestiniens, avec le cardinal secretaire d'etat au vatican, et avec le secretaire d'etat americain.

la fin de ce mois, je compte rencontrer des representants palestiniens locaux dans les territoires occupees.

des maintenant, je tiens a remercier tous ceux qui m'ont recu, les autorites gouvernementales comme les representants des differentes organisations et communutes, de leur accueil courtois et meme chaleureux et de l'intenet que, sans exceptions, ils ont apporté a la mission europeenne ainsi que de leur appreciation du role que l'europe est appelee a jouer dans cette partie du monde.

je n'ai pas besoin de vous dire que les principes enumeres dans la declaration de venise et qui sont a la base de la mission de contacts ne sont que partiellement et inegallement acceptes de tout le monde: mais les neuf sont confiants que la sincerite de leurs intentions et leur determination de contribuer a une solution de conflit seront reconnues et appreciees de tous les interesses.

les conclusions de la mission de contacts europeenne devront etre tirees au moment ou elle prendra fin. il est possible, toutefois de faire, des a present, un certain nombre d'observations.

j'ai note, en premier lieu, l'inquietude voire l'angoisse de tous mes interlocuteurs devant l'évolution de la situation au cours des derniers mois.

Cela amène la plupart des dirigeants que j'ai rencontrés à insister sur l'urgence d'une action décisive en faveur de la paix.

En Israël, le besoin de sécurité va clairement au-delà d'une notion strictement militaire et répond à une aspiration profondément ressentie d'être acceptée par le milieu arabe environnant, ce qui continue à lui être refusé. Toutefois, ce besoin de sécurité n'est pas une préoccupation exclusivement israélienne. Il est vivement ressenti dans toute la région et, en particulier, dans les pays arabes limitrophes d'Israël et parmi la population palestinienne des territoires actuellement occupés.

J'ai note en deuxième lieu que tous les pays arabes et les Palestiniens à l'unanimité, considèrent le retrait d'Israël des territoires occupés et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien comme deux principes fondamentaux. Cette exigence répond, je l'ai ainsi ressenti, à une revendication profonde de justice. C'est pourquoi les créations de colonies de peuplement de même que la loi récemment votée par le Parlement israélien, déclarant Jérusalem capitale d'Israël sont perçues chez les arabes avec une intensité particulière.

Chacune des parties directement concernées rejette catégoriquement une solution imposée qui aurait été élaborée en dehors de sa participation. Cela vaut plus particulièrement pour Israël et les Palestiniens.

Je voudrais faire part, enfin, à cette assemblée d'une réaction toute personnelle : la vue de tant de souffrances humaines et tant d'efforts gaspillés pour la guerre et donc perdus pour la cause de la paix, doit nous inciter davantage à œuvrer en faveur d'une solution du conflit.

Les indications que j'ai pu recueillir au cours de ma mission confirment la ligne que les neuf ont jusqu'à présent suivie. Il apparaît, en effet, plus que jamais, que seul un règlement global peut ramener une paix juste et durable au Proche-Orient. Cela signifie que toutes les parties concernées doivent être associées à la négociation, mais aussi, et chacun doit l'admettre que le problème d'Israël et celui du peuple palestinien sont indissolublement liés.

.../...

il est vain de chercher à rescudre ces deux problemes independamment l'un de l'autre.

c'est pourquoi les neuf estiment necessaire qu'israel manifeste clairement son intention de mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1947. les conditions dans lesquelles s'effectuerait cette evacuation, les garanties dont elle serait entourée seraient l'objet des negociations. en attendant, israel devrait s'abstenir de creer des faits accomplis en implantant, de nouvelles colonies de peuplement, ce qui ne peut que susciter de nouveaux obstacles sur la voie de la recherche d'un reglement.

Parallèlement, les pays arabes et les palestiniens devraient reconnaître explicitement le droit à l'existence d'israel. dans le cadre du règlement de paix, enfin, le peuple palestinien devrait être mis en mesure de se prononcer sans contrainte, par l'exercice de son droit à l'autodétermination, sur sa future identité nationale.

je terminerai en soulignant la vive inquiétude des pays européens devant la situation qui régne au liban et en particulier dans le sud.

comme les neuf l'ont souligné dans leur déclaration de venise sur le liban, il tiennent à renforcer leur pleine et entière solidarité vis-à-vis de ce pays ami, dont l'équilibre demeure dangereusement menacé par les affrontements dans la région et renouvelent leur appel pressant à tous les pays et parties concernés pour qu'ils mettent fin à tout acte susceptibles de porter atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du liban, ainsi qu'à l'autorité de son gouvernement. les neuf soutiendront toute action et toute initiative susceptibles d'assurer le retour de la paix et de la stabilité au liban, qui constitue un facteur essentiel d'équilibre dans la région.

il ressort des contacts que j'ai eus tant avec les autorités libanaises qu'avec les autres parties que le problème du liban est directement lié au problème du proche-orient, dans son ensemble, et plus particulièrement au problème palestinien. La communauté internationale ne peut cependant, s'abstenir de réagir, des à présent, et cela, abstraction faite du conflit israélo-arabe dans son ensemble aux atteintes qui sont portées à l'existence même de l'état libanais dans ses frontières internationales reconnues.

a la suite des evenement dont le sud-liban a ete le theatre recemment, les neuf ont estime necessaire de faire etat publiquement de leurs vives preoccupations et de mettre en garde contre toute entreprise qui, portant atteinte a la souverainete, a l'unité et a l'integrité territoriale du liban, entraînerait les plus graves consequences pour ce pays et l'ensemble de la region.

ces evenement entravent le role de la finul a laquelle quatre pays parmi les neuf apportent une contribution appreciable. dans leur declaration faite a luxembourg, le 22 avril 1980, les neuf ont souligne la necessite pour toutes les parties concernees de permettre a la finul d'executer entierement les taches qui lui sont confies, y compris le controle jusqu'a la frontiere internationale.

ils contribuent enfin a aggraver l situation dans la region et sont contraires aux efforts exerces, par la communaute europeenne en particulier, en vue d'un retour a la paix au proche-orient.

Les neuf engagent toutes les parties a faire preuve de la plus grande retenue et a s'abstenir de toute action ou prise de position qui soit de nature a contrarier les chances d'un retour a une paix juste et durable au proche-orient.

Ces efforts, et ce sera ma conclusion, vont se poursuivre. Les contacts que j'ai eus jusqu'a present ont ete positifs et nous ont fourni un ensemble d'indications tres utiles, nous les etudions attentivement avec la volonte d'agir efficacement en faveur de la paix. L'objectif est aujourd'hui, pour les neuf pays de la communaute europeenne, de degager, sur la base de cevmxhoreflekwon, des orientations et des propositions concretes qui marquent le role de l'europe dans la recherche et la mise en oeuvre d'un reglement de paix au proche-orient.

en attendant, nous faisons appel a toutes les parties interessees pour que, dans les mois qui viennent, elles s'abstienent de tous actes et declarations qui seraient de nature a envenimer une situation deja tres preoccupante et a detruire ce minimum de confiance et de serenite dont nousavons tant besoin nous tous membres des nations unies dans la recherche de la paix.

un autre probleme qui touche la communaute des neuf de pres est le conflit dans l'ile de chypre. aussi est-ce avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris que les pourparlers intercommunautaires ont repris le 9 aout a nicosie en presence du representant du secretaire general des nations unies. les neuf formulent l'espoir que les conversations aboutiront a un reglement juste et durable respondant aux besoins et aux aspirations des parties en cause. j'ai eu personnellement l'occasion d'exprimer aux plus hauts responsables des deux communautes le desir de la communaute europeenne de voir enfin ces negociations faire des progres substantiels. nous remercions le secretaire-general, monsieur waldheim, des efforts qu'il deploie dans ce sens. nous croyons egalement qu'en attendant un reglement definitif du differend, il est indispensable que le calme soit maintenu dans l'ile.

mmsieur le president,

permettez-moi d'aborder enfin certaines questions concernant le fonctionnement de notre organisation.

Les neuf sont de l'avis que la representativite des organes de notre organisation est une question primordiale. les redacteurs de la charte ont eu constamment le souci de tenir compte en meme temps du principe de l'universalite de notre organisation, des necessites d'une repartition geographiquement equitable et de la sauvegarde de l'equilibre entre ces organes.

Les neuf ont la conviction profonde qu'il convient d'etre particulierement prudent avant de toucher a ces equilibres et qu'il est dans l'interet de tous les membres des nations unies de peser soigneusement les avantages susceptibles de suivre une reforme institutionnelle face aux desavantages que celle-ci pourrait engendrer, ils pensent qu'il sera essentiel a l'avenir d'eviter tout ce qui pourrait porter atteinte aux fondements de notre organisation.

par ailleurs, un secretariat independant et efficace selon les articles 100 et 101 de la charte est indispensable. il est donc necessaire de faire un effort approfondi de reflexion en vue d'aboutir a un consensus reel et durable avant d'operer des changements dans ce secretariat, notamment des changements risquant de porter atteinte a son efficacite.

face aux difficultes economiques engendrees par la crise mondiale, le probleme du degagement des ressources a allouer aux nations unies existe pour tous les etats membres. Les neuf pensent que les nations unies devraient reagir de maniere positive a ce climat d'austerite en evitant les doubles emplois et en identifiant les activites desormais depassees en vue de les eliminer dans la mesure du possible. une augmentation reelle du budget pourrait meme ne plus etre necessaire. il va sans dire que le respect strict des regles financieres de notre organisation devra etre assure.

les operations de maintien de la paix constituent une tache particulierement importante pour l'Onu. Les neuf se declarent prêts a appuyer les efforts des nations unies dans ce domaine et a y participer dans la mesure de leurs moyens. Ils lancent un appel a toutes les parties concernées afin que celles-ci permettent un bon déroulement de ces opérations suivant les directives fixées par les résolutions des nations unies.

a cet égard, il y a lieu de relever une fois de plus la position difficile de l'Italie finit, a laquelle quatre Etats membres de la communauté européenne fournissent une contribution désinteressée.

monsieur le président,

je viens d'exposer longuement les positions communes des neuf pays membres de la communauté européenne sur les grands problèmes mondiaux. Je n'ai pas l'intention d'y ajouter beaucoup de considérations nationales. et ceci essentiellement parce que le Luxembourg se retrouve entièrement dans la communauté européenne et appuie pleinement les activités de celle-ci. Il n'a pas l'intention d'aller au-delà et de se manifester de façon propre sur la scène mondiale tant que l'action commune des pays membres de la communauté européenne lui donne satisfaction.

Il s'importe cependant de vous faire part de deux considérations à titre personnel :

Il y a un mois, j'ai accompli une mission de contact au Proche-Orient au cours de laquelle j'ai recueilli une foule d'informations et d'impressions sur le conflit israélo-arabe. Je l'ai fait en tant qu'émissaire de la communauté européenne et j'en ai parlé tantôt. Il me tient cependant à cœur d'adresser un pressant appel à la raison et de demander à toutes les parties concernées de faire preuve d'esprit de conciliation. Le temps ne travaille en faveur de personne. ceux qui croient que la consolidation de gains territoriaux illégitimes assureront leur sécurité se trompent lourdement. Sont dans l'erreur également ceux qui pensent que des préalables ou le refus de discuter avec l'adversaire pourront leur donner un avantage. L'une ou l'autre de ces voies conduira fatallement à l'affrontement, dans lequel tous seront perdants. J'adresse un appel à tous pour qu'ils contribuent à créer ce climat de confiance qui seul permettra de sortir du cercle de la violence et de faire des progrès dans la voie d'une solution fondée non pas seulement sur la justice et le droit mais surtout sur la compréhension mutuelle.

de même se tromperaient tous les tiens qui escomptent quelqu'avantage possible du fait d'une tension savamment entretenuée. Ils risquent de connaître le sort de l'apprenti sorcier.

au fond, la sécurité des uns et des autres dépend beaucoup moins d'un kilomètre carré de plus ou de la conquête de quelques positions stratégiques que de l'acceptation par tous du fait crucial qu'à l'avenir, deux communautés vivront ensemble en paix et en confiance dans ce point du monde si chargé d'histoire.

j'aimerais dire également quelques mots sur la 11ème session extraordinaire de notre assemblée générale consacrée au développement, qui vient de se terminer il y a une semaine. Je ne veux pas suivre mon inclination première, qui serait faire d'amertume devant le peu de résultats ni faire des commentaires désabusés sur l'attitude de certains pays, qui n'ont pas cru pouvoir se conformer au courant d'opinion générale. Il appartient à chaque gouvernement de prendre ses responsabilités et de juger en toute indépendance des positions qu'il désire adopter.

en tant que président du conseil de ministres de la communauté européenne, je dois cependant exprimer ma déception que la commission n'ait pas pu assumer jusqu'au bout le rôle généreux et dynamique qu'elle avait l'habitude de jouer. Cela je ne peux que le regretter.

ce qui est plus important toutefois, - et je me tourne vers l'avenir - ce sont les suites que la 11ème session spéciale connaîtra au cours de la 35ème assemblée ordinaire. Il me paraît essentiel pour l'avenir de l'humanité que des pas concrets soient enfin entrepris en vue d'une réduction du clivage entre riches et pauvres à l'échelle mondiale. Les ouvertures, si faibles soient-elles, que contient la 11ème session spéciale, doivent être saisies à pleines mains et exploitées par tous - y compris, et même en tout premier lieu, les pays bien pouvus, qu'il s'agisse de pays industrialisés quelque soit leur système économique ou qu'il s'agisse des pays membres du groupe des 77 que leurs richesses naturelles, notamment en pétrole, classent parmi les plus riches du monde à l'heure actuelle.

monsieur le président,

les deux commentaires que je viens de faire à titre national visent les deux tâches fondamentales de notre organisation, à savoir assurer la paix et réduire les inégalités économiques de par le monde. Des progrès importants sur ces deux plans s'imposent, mais déjà des petits pas positifs accomplis grâce à nos travaux ici constitueront une ample justification pour cette réunion de 154 pays. Ma conviction et mon espoir sont que ces progrès seront effectivement accomplis grâce à notre coopération à tous'.